

Paris, le 10 avril 2025

[Vote de la loi de prolongation du SRP +10]

Et maintenant, à quand enfin une loi pour les industriels PME-ETI ?

Alors que le Parlement vient d'adopter la loi prolongeant le SRP+10, la FEEF tire la sonnette d'alarme : ce texte ne permettra pas de sauver les industriels PME-ETI. La FEEF appelle les parlementaires à se saisir rapidement du sujet de la sauvegarde du tissu PME-ETI dans la relation industrie-commerce. Il y a désormais urgence ! Si rien n'est entrepris avant le prochain cycle des négociations commerciales qui débutera à l'automne 2025, la situation économique des industriels PME-ETI continuera à se dégrader à bas bruit, avec de lourdes conséquences pour l'économie française, l'emploi local et les débouchés de l'amont agricole.

En l'espace de six ans, le nombre de PME-ETI déficitaires est passée de 19% à 33 %, selon la Banque de France (étude ACSEL, septembre 2024). 62 % des PME-ETI estiment que l'année 2025 sera plus difficile encore que 2024, faute d'avoir pu obtenir une juste revalorisation de leurs prix lors des négociations commerciales de cette année.

Un cadre de négociation trop complexe et inéquitable

Le dispositif régissant les relations entre les fournisseurs et les distributeurs s'est complexifié au fil des réformes. Trop rigide et inadapté à la réalité des PME-ETI qui ne disposent ni des moyens ni du poids de négociation des grands groupes, **le cadre actuel nuit gravement à la compétitivité et à la pérennité des plus petites entreprises.**

Deux mesures prioritaires pour sauver les PME-ETI

La FEEF formule deux propositions de simplification, conformément aux textes européens :

- **Différencier les règles de négociation selon la taille des fournisseurs**, en intégrant le seuil de chiffre d'affaires mondial de 350 millions d'euros prévu par la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales (2019) ;
- **Sanctuariser le tarif des industriels PME-ETI**, en orientant les négociations sur les plans d'affaires, à l'instar des pratiques observées chez nos voisins européens.

Préserver le tissu économique et industriel français

« *Le statu quo actuel menace la diversité industrielle française et freine les capacités d'investissement, d'innovation et de création d'emploi des entreprises PME-ETI ancrées dans les territoires. Il est urgent de simplifier la réglementation et de faire respecter le tarif des industriels PME-ETI* », **affirme Léonard Prunier, Président de la FEEF.**

A propos de la FEEF :

La **FEEF** (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI fabriquant les produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « **PME+** » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution. www.feef.org

Contact presse

FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : vfeuillebois@feef.org